

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 00215
Numéro SIREN : 313 659 344
Nom ou dénomination : ATELIER DE SAINT-PATERNE

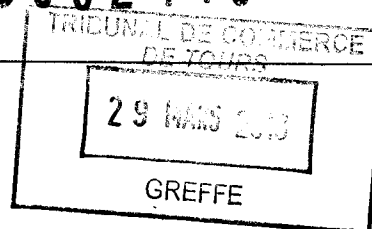
Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2018 sous le numéro de dépôt 2440

Bilan actif

SAS Atelier Saint Paterne

N° SIRET : 31365934400011

Au : 30/09/2017



* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 30/09/2016
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		370	370		
	Immobilisations corporelles	Terrains	42 636		42 636	42 636
		Constructions	268 659	188 923	79 736	40 637
		Inst. techniques, mat. out. industriels	980	980		
		Autres immobilisations corporelles	166 325	89 194	77 130	102 406
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL		478 602	279 098	199 503
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	1 808 827		1 808 827	1 808 827
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés		2 025		2 025	2 025	
Prêts						
Autres immobilisations financières		114		114	114	
TOTAL		1 810 967		1 810 967	1 810 967	
Total de l'actif immobilisé			2 289 939	279 468	2 010 470	1 996 647
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ⁽²⁾	Clients et comptes rattachés	5 876		5 876	6 166
		Autres créances	686 556		686 556	596 748
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		692 433		692 433	602 915	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		90 960		90 960	129 401	
TOTAL		90 960		90 960	129 401	
Charges constatées d'avance			20 994		20 994	20 973
Total de l'actif circulant			804 388		804 388	753 290
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			3 094 327	279 468	2 814 859	2 749 938
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					6 111	5 075
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Bilan passif

SAS Atelier Saint Paterne

Au : 30/09/2017

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 620 580)	620 580	620 580
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 236	5 236
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	67 550	67 550
	Réserves statutaires	1 671 397	1 663 786
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	115 952	58 460
	Situation nette avant répartition	2 480 717	2 415 614
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	2 480 717	2 415 614
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	115 631	110 295
	Emprunts et dettes financières divers (3)	40 464	72 091
	Total	156 095	182 386
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 018	25 500
	Dettes fiscales et sociales	146 293	114 763
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	166 311	140 263
	Produits constatés d'avance	11 735	11 673
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	334 142	334 324
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	2 814 859	2 749 938
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	75 844	76 130
	à moins d'un an	258 297	258 193
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

SAS Atelier Saint Patern

Périodes 01/10/2015 30/09/2016 Durées 12 mois
01/10/2016 30/09/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	892 054		892 054	886 274
	Chiffre d'affaires net	892 054		892 054	886 274
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			49 769	46 972
	Autres produits			9	5
	Total			941 833	933 252
	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
Opér. commun	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			80 230	54 794
	Impôts, taxes et versements assimilés			70 634	77 503
	Salaires et traitements			419 211	444 829
	Charges sociales			163 487	163 932
	Dotations	sur immobilisations	amortissements	31 912	31 382
	d'exploitation	sur actif circulant	provisions		
Produits financiers	pour risques et charges				
	Autres charges			7	10
	Total			765 484	772 452
	Résultat d'exploitation	A		176 348	160 800
	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
	Total				
Charges financières	Produits financiers de participations (4)			1	1
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 435	1 389
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			2 436	1 391
Résultat financier	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 324	1 744
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			1 324	1 744
	Résultat financier	D		1 112	-353
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (+ A + B - C + D)	E		177 461	160 446



Compte de résultat

SAS Atelier Saint Paterne

Périodes 01/10/2015 30/09/2016 Durées 12 mois
01/10/2016 30/09/2017 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 102	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	16 102	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		75 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		75 000
Résultat exceptionnel		F 16 102	-75 000
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H 77 611	26 986
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F + G + H)		115 952	58 460
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



KPMG Entreprises
Centre d'Affaires Aéronef
41 rue de la Milletière
Bâtiment F - BP 79737
37097 TOURS Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)2.47.63.47.00
Télécopie : +33 (0)2.47.44.52.81
Site internet : www.kpmg.fr

SAS Atelier de Saint Paterne

Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le

30 septembre 2017

Montants exprimés en euros

Ce rapport contient 17 pages



Table des matières

1	Faits caractéristiques	3
1.1	Evènements principaux	3
1.1.1	Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1.2	Evènements postérieurs à la clôture	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Immobilisations incorporelles	4
2.1.3	Immobilisations corporelles	5
2.1.4	Immobilisations financières	6
2.1.5	Créances	8
2.2	Passif	11
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	11
2.2.2	Capital	11
2.2.3	Dettes financières et autres dettes	12
3	Informations relatives au compte de résultat	14
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	14
3.2	Impôt sur les bénéfices	14
3.2.1	Impôt différé	14
3.2.2	Autres informations spécifiques	14
3.3	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	15
3.4	Résultat exceptionnel	15
4	Autres informations	16
4.1	Engagements et opérations non inscrites au bilan	16
4.1.1	Engagements financiers donnés et reçus	16
4.1.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	16
4.2	Autres informations diverses	17
4.2.1	Effectif moyen	17
4.2.2	Honoraires des commissaires aux comptes	17



1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement caractéristique survenu sur l'exercice.

1.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est survenu postérieurement à la date de clôture.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon les dispositions du nouveau Plan Comptable Général (règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016), dans le respect du principe de prudence, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation assurée,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Immobilisations incorporelles				
Aménagement des constructions		45 736		
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.2.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et constructions	Linéaire	12 ans
Matériel et outillage	Linéaire et dégressif	2 à 10 ans
Agencements matériels	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (rachat CB)	Linéaire et dégressif	2 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Tableau standard page suivante



SAS Atelier de Saint Pateme
Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017
Montants exprimés en euros
KPMG Entreprises

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filliales et participations (1) A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3) 1. <i>Filiale (+50 % du capital détenu par la société)</i> ASP Technologies ASP Montage 2. <i>Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)</i> EPI (30/09/2016)	1 045 K€	465 K€	99.99 %	1 729 K€	1 729 K€	/	90 K€	8 725 K€	142 K€	/	/
	50 K€		99.90 %								
	150 K€	/	30 %	30 K€	30 K€	/	/	1 951 K€	191 K€	/	/



2.1.4.2 Créances immobilisées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	<i>liées</i>	<i>avec lesquelles la Société a un lien de participation</i>
Autres participations	1 809 K€	/
Créances clients et comptes rattachés	6 K€	/
Autres créances	647 K€	/

2.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



2.1.5.1 Classement par échéance

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières		114		114
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		5 877	5 877	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	11 283	11 283	
		Taxe sur la valeur ajoutée	3 461	3 461	
		Autres impôts, taxes et versement assimilés			
		Divers	6 111		6 111
	Groupes et associés		649 599	649 599	
Débiteur divers		16 102	16 102		
Charges constatées d'avance		20 995	20 995		
TOTAL			713 542	707 317	6 225



2.1.5.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances <i>clients</i> et comptes rattachés	/
Autres créances	9 K€
Total	9 K€

2.1.5.3 Autres informations significatives

Au 30 septembre 2013, les abandons de créances consenties par la société Atelier de Saint Paterne au profit de sa filiale la société ASP Technologies s'établissaient à 2 460 K€. Les abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30 septembre 2014, les conditions de retour à meilleure fortune ayant été partiellement atteintes, la clause a été activée pour un montant de 39 K€, constituant un profit enregistré dans les comptes de la société Atelier de Saint Paterne.

Le montant des abandons restant en compte au 30 septembre 2015 s'établissait à 2 421 K€.

Au 30 septembre 2016, l'abandon de créances consenties au titre de l'exercice s'élève à 75 K€ portant le montant à un total de 2 496 K€.

Le retour à meilleure fortune n'a pas été actionné sur l'exercice.



2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	621 K€	/	/	621 K€
Primes d'émission, fusion...	5 K€	/	/	5 K€
Réserves légale et réserves statutaires	1 731 K€	8 K€	/	1 739 K€
Résultat	58 K€	116 K€	58 K€	116 K€
Total	2 415 K€	124 K€	58 K€	2 481 K€

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 650 actions de 109.84 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



2.2.3 Dettes financières et autres dettes

2.2.3.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	116	116		
- A + d'1 à l'origine	115 516	39 672	75 845	
Emprunts et dettes financières Divers				
Fournisseur et comptes rattachés	20 018	20 018		
Personnel et comptes rattachés	16 515	16 515		
Sécurité sociales et autres organismes	60 124	60 124		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	23 648	23 648		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	46 006	46 006		
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés				
Groupe et associés	40 464	40 464		
Autres dettes				
Dettes titres empruntés ou rem. Garant				
Produits constatés d'avance	11 735	11 735		
TOTAL	334 142	258 298	75 845	



2.2.3.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 K€
Dettes fiscales et sociales	73 K€
Dettes bancaires	0 K€
Total	92 K€



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Production de biens	/
Production de services	892 K€
Total	892 K€

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases- C3S	-
Taux d'imposition ⁽¹⁾	33.1/3 %
Créance d'impôt différé	-

⁽¹⁾ Taux de droit commun applicable à l'exercice clos

3.2.2 Autres informations spécifiques

- Société intégrée fiscalement

La société ainsi que sa filiale ASP Technologies font l'objet d'une intégration fiscale.



3.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de votre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 1 K€. Il correspond au montant du CICE de l'exercice social.

Au compte de résultat, votre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Il traduit le droit au CICE, acquis par votre entité, relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Au bilan, il a été enregistré au crédit du poste *444000 Etat impôt sur les bénéfices* pour la part correspondant à l'année civile 2016, soit 3 K€ et au crédit du compte *448700 Etat produit à recevoir* pour la part du CICE calculé sur les salaires des 9 premiers mois de l'année civile 2017, soit 3 K€.

Ce *produit* de 3 K€ correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société 2016-2017.

Il a contribué au financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de + 16 K€ et correspond à la réclamation contentieuse au titre de l'application du taux groupe pour la CVAE pour les années 2015 et 2016.

4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

4.1.1.1 Les clauses de retour à meilleure fortune

Cf note 2.1.5.3.

4.1.1.2 Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite à l'âge de 62 ans, en tenant compte d'une progression des salaires de 1%, d'une actualisation de 1,55 % et d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 13 K€ (charges sociales incluses).

Ce montant n'est pas comptabilisé.

L'engagement retraite n'a pas été constaté sous forme de provision.

4.1.1.3 Les engagements consentis de manière conditionnelle

	N	N - 1
Engagements reçus		
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	2 496 K€	2 421 K€
	N	
Engagements données		
Caution solidaire ASP Technologies (marchés privés)	64 K€	
Gage sur véhicule au titre de l'emprunt en cours	50 K€	
Caution solidaire ASP Montage	38 K€	

4.1.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

La société ne dispose plus d'engagement en matière de crédit-bail.



4.2 Autres informations diverses

4.2.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Ouvriers	2
Total	4

4.2.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5.9 K€

**RSM Ouest Audit**

24, Place d'Avesnières

BP 30423

53004 Laval Cedex

France

T +33 2 43 02 90 00

www.rsmfrance.fr**ATELIER SAINT PATERNE****SAS au capital de 620 580 euros****Le Vigneau****37370 SAINT PATERNE RACAN****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 30 septembre 2017**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE DU 1^{er} OCTOBRE 2016 AU 30 SEPTEMBRE 2017

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ATELIER SAINT PATERNE** relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan sont évalués selon la méthode décrite dans la note de l'annexe 2.1.4.1 relative aux « Titres de filiales et participations ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT à LAVAL, le 7 mars 2018

RSM Ouest Audit
Commissaire aux Comptes



Jean-François MERLET
Associé

Bilan actif

SAS Atelier Saint Patern

N° SIRET : 31365934400011

Au : 30/09/2017

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 30/09/2016
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	370	370		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	370	370		
	Terrains	42 636		42 636	42 636
	Constructions	268 659	188 923	79 736	40 637
	Inst. techniques, mat. out. industriels	980	980		
	Autres immobilisations corporelles	166 325	89 194	77 130	102 406
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	478 602	279 098	199 503	185 680
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	1 808 827		1 808 827	1 808 827
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	2 025		2 025	2 025
	Prêts				
Autres immobilisations financières	Autres immobilisations financières	114		114	114
	TOTAL	1 810 967		1 810 967	1 810 967
Total de l'actif immobilisé		2 289 939	279 468	2 010 470	1 996 647
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Clients et comptes rattachés	5 876		5 876	6 166
	Autres créances	686 556		686 556	596 748
Créances	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	692 433		692 433	602 915
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	90 960		90 960	129 401
	TOTAL	90 960		90 960	129 401
Charges constatées d'avance		20 994		20 994	20 973
Total de l'actif circulant		804 388		804 388	753 290
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		3 094 327	279 468	2 814 859	2 749 938
Renvois :	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			6 111	5 075
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

Bilan passif

SAS Atelier Saint Patern

Au : 30/09/2017

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 620 580)	620 580	620 580
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 236	5 236
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	67 550	67 550
	Réserves statutaires	1 671 397	1 663 786
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	115 952	58 460
	Situation nette avant répartition	2 480 717	2 415 614
	Subvention d'investissement		
Provisions	Provisions réglementées		
	Total	2 480 717	2 415 614
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total		
Dettes	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	115 631	110 295
	Emprunts et dettes financières divers (3)	40 464	72 091
	Total	156 095	182 386
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 018	25 500
	Dettes fiscales et sociales	146 293	114 763
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Dettes	Total	166 311	140 263
Produits constatés d'avance	Produits constatés d'avance	11 735	11 673
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	334 142	334 324
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 814 859	2 749 938
Crédit-bail immobilier	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	75 844	76 130
	à moins d'un an	258 297	258 193
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

SAS Atelier Saint Paterne

Périodes 01/10/2015 30/09/2016 Durées 12 mois
01/10/2016 30/09/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	892 054		892 054	886 274
	Chiffre d'affaires net	892 054		892 054	886 274
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			49 769	46 972
	Autres produits			9	5
	Total			941 833	933 252
Charges d'exploitation	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			80 230	54 794
	Impôts, taxes et versements assimilés			70 634	77 503
	Salaires et traitements			419 211	444 829
	Charges sociales			163 487	163 932
	Dotations d'exploitation			31 912	31 382
	• sur immobilisations amortissements				
Charges d'exploitation	• sur actif circulant provisions				
	• pour risques et charges				
	Autres charges			7	10
Total				765 484	772 452
Résultat d'exploitation A				176 348	160 800
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée B				
	Perte supportée ou bénéfice transféré C				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1	1
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 435	1 389
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				2 436	1 391
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 324	1 744
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total				1 324	1 744
Résultat financier D				1 112	-353
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D) E				177 461	160 446

Compte de résultat

SAS Atelier Saint Paterne

Périodes 01/10/2015 30/09/2016 Durées 12 mois
01/10/2016 30/09/2017 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 102	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	16 102	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		75 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		75 000
	Résultat exceptionnel	F 16 102	-75 000
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H 77 611	26 986
	BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)	115 952	58 460
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement caractéristique survenu sur l'exercice.

1.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est survenu postérieurement à la date de clôture.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon les dispositions du nouveau Plan Comptable Général (règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016), dans le respect du principe de prudence, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation assurée,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Immobilisations incorporelles				
Aménagement des constructions		45 736		
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.2.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et constructions	Linéaire	12 ans
Matériel et outillage	Linéaire et dégressif	2 à 10 ans
Agencements matériels	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (rachat CB)	Linéaire et dégressif	2 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.4 Immobilisations financières

2.1.4.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Tableau standard page suivante



SAS Atelier de Saint Paterne
Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017
Montants exprimés en euros
KPMG Entreprises

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3)											
1. Filiale (+/-50 % du capital détenu par la société)											
ASP Technologies	1 045 K€	465 K€	99.99 %	1 729 K€	1 729 K€	/	90 K€	8 725 K€	142 K€	/	/
ASP Montage	50 K€		99.90 %								
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
EPI (30/09/2016)	150 K€	/	30 %	30 K€	30 K€	/	/	1 951 K€	191 K€	/	/



2.1.4.2 Créances immobilisées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	<i>liées</i>	<i>avec lesquelles la Société a un lien de participation</i>
Autres participations	1 809 K€	/
Créances clients et comptes rattachés	6 K€	/
Autres créances	647 K€	/

2.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



2.1.5.1 Classement par échéance

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	114		114
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 877	5 877	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	11 283	11 283
		Taxe sur la valeur ajoutée	3 461	3 461
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		
		Divers	6 111	6 111
	Groupes et associés	649 599	649 599	
	Débiteur divers	16 102	16 102	
	Charges constatées d'avance	20 995	20 995	
TOTAL		713 542	707 317	6 225



2.1.5.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances <i>clients</i> et comptes rattachés	/
Autres créances	9 K€
Total	9 K€

2.1.5.3 Autres informations significatives

Au 30 septembre 2013, les abandons de créances consenties par la société Atelier de Saint Paterne au profit de sa filiale la société ASP Technologies s'établissaient à 2 460 K€. Les abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30 septembre 2014, les conditions de retour à meilleure fortune ayant été partiellement atteintes, la clause a été activée pour un montant de 39 K€, constituant un profit enregistré dans les comptes de la société Atelier de Saint Paterne.

Le montant des abandons restant en compte au 30 septembre 2015 s'établissait à 2 421 K€.

Au 30 septembre 2016, l'abandon de créances consenties au titre de l'exercice s'élève à 75 K€ portant le montant à un total de 2 496 K€.

Le retour à meilleure fortune n'a pas été actionné sur l'exercice.



2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	621 K€	/	/	621 K€
Primes d'émission, fusion...	5 K€	/	/	5 K€
Réserves légale et réserves statutaires	1 731 K€	8 K€	/	1 739 K€
Résultat	58 K€	116 K€	58 K€	116 K€
Total	2 415 K€	124 K€	58 K€	2 481 K€

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 650 actions de 109.84 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



2.2.3 Dettes financières et autres dettes

2.2.3.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	116	116		
- A + d'1 à l'origine	115 516	39 672	75 845	
Emprunts et dettes financières Divers				
Fournisseur et comptes rattachés	20 018	20 018		
Personnel et comptes rattachés	16 515	16 515		
Sécurité sociales et autres organismes	60 124	60 124		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	23 648	23 648		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	46 006	46 006		
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés				
Groupe et associés	40 464	40 464		
Autres dettes				
Dettes titres empruntés ou rem. Garant				
Produits constatés d'avance	11 735	11 735		
TOTAL	334 142	258 298	75 845	



2.2.3.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 K€
Dettes fiscales et sociales	73 K€
Dettes bancaires	0 K€
Total	92 K€

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Production de biens	/
Production de services	892 K€
Total	892 K€

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Impôt différé

L'**impôt payé d'avance** au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases- C3S	-
Taux d'imposition ⁽¹⁾	33.1/3 %
Créance d'impôt différé	-

⁽¹⁾ Taux de droit commun applicable à l'exercice clos

3.2.2 Autres informations spécifiques

- *Société intégrée fiscalement*

La société ainsi que sa filiale ASP Technologies font l'objet d'une intégration fiscale.



3.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de votre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 1 K€. Il correspond au montant du CICE de l'exercice social.

Au compte de résultat, votre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Il traduit le droit au CICE, acquis par votre entité, relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Au bilan, il a été enregistré au crédit du poste 444000 *Etat impôt sur les bénéfices* pour la part correspondant à l'année civile 2016, soit 3 K€ et au crédit du compte 448700 *Etat produit à recevoir* pour la part du CICE calculé sur les salaires des 9 premiers mois de l'année civile 2017, soit 3 K€.

Ce *produit* de 3 K€ correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société 2016-2017.

Il a contribué au financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de + 16 K€ et correspond à la réclamation contentieuse au titre de l'application du taux groupe pour la CVAE pour les années 2015 et 2016.

4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

4.1.1.1 Les clauses de retour à meilleure fortune

Cf note 2.1.5.3.

4.1.1.2 Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite à l'âge de 62 ans, en tenant compte d'une progression des salaires de 1%, d'une actualisation de 1,55 % et d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 13 K€ (charges sociales incluses).

Ce montant n'est pas comptabilisé.

L'engagement retraite n'a pas été constaté sous forme de provision.

4.1.1.3 Les engagements consentis de manière conditionnelle

	N	N - 1
Engagements reçus		
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	2 496 K€	2 421 K€
	N	
Engagements donnés		
Cautiun solidaire ASP Technologies (marchés privés)	64 K€	
Gage sur véhicule au titre de l'emprunt en cours	50 K€	
Cautiun solidaire ASP Montage	38 K€	

4.1.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

La société ne dispose plus d'engagement en matière de credit-bail.



4.2 Autres informations diverses

4.2.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Ouvriers	2
Total	4

4.2.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5.9 K€

ATELIER DE SAINT PATERNE
Société par actions simplifiée
au capital de 620 580 euros
Siège social : Le Vigneau, 37370 SAINT PATERNE RACAN
313 659 344 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 22 MARS 2018

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 115 952 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	115 952 euros
A titre de dividendes	62 150 euros
Soit 11 euros par action	
Le solde au compte « Réserves Ordinaires »	53 802 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 62 150 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2014

Néant

Exercice clos le 30 septembre 2015

Néant

Exercice clos le 30 septembre 2016

50 850 euros, soit 9 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 850 euros

Cette résolution est ...*adoptée*... par ...*56.50*...voix ayant voté pour, ...*0*...voix ayant voté contre et ...*0*...voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président
Olivier BROSSARD

